

COUPE REGIONALE et CHAMPIONNAT REGIONAL DU LANGUEDOC-ROUSSILLON DE V.T.T. XC

REGLEMENT 2009



-1- DEFINITION :

Le Comité Régional Languedoc Roussillon de la Fédération Française de Cyclisme met en compétition la Coupe Régionale de Vélo Tout Terrain XC. Cette épreuve se déroulera sur plusieurs manches à l'issue desquelles sera établi un classement général final. Elle met également en jeu le Championnat Régional, course d'un jour, à l'issue duquel des titres de « Champion régional » seront attribués.

Tout compétiteur qui prend part à cette compétition est censé connaître le présent règlement. Il s'engage à se soumettre sans réserve à toutes ses prescriptions.

La seule autorité compétente sera celle de la Commission Sportive Régionale pour l'application du présent règlement.

-2- PARTICIPATION :

La coupe régionale est ouverte aux compétiteurs et compétitrices licenciés détenteurs d'une licence délivrés par la F.F.C. (ou par une fédération affiliée à l'U.C.I., ou non licenciés munis d'un certificat médical de non contre-indication à la pratique du cyclisme en compétition et d'une autorisation parentale pour les mineurs, ils devront prendre une licence à la journée au tarif de huit euros).

Concernant le Championnat Régional , seuls les compétiteurs licenciés F.F.C. en Languedoc Roussillon peuvent être classés.

La participation au Championnat Régional est obligatoire pour pouvoir participer au Championnat de France.

-3- CATEGORIES D'AGE :

Les catégories participantes sont les suivantes :

HOMMES

- | | |
|-----------|-------------|
| * minimes | 13 à 14 ans |
| * cadets | 15 à 16 ans |

* juniors	17 à 18 ans
* espoirs	19 à 22 ans
* senior 1-2	23 à 29 ans
* seniors 3 & pass	23 à 29 ans
* master 1	30 à 39 ans
* master 2	40 à 49 ans
* master 3	50 ans et plus
* handisport	18 ans et plus

DAMES

* minimales	13 à 14 ans
* cadettes	15 à 16 ans
* juniors	17 à 18ans
* dames	19 à 29 ans
* Master dames	+ de 30 ans

Seule l'année de naissance est prise en compte pour l'affectation des licenciés dans les catégories.

-4- PARCOURS :

Les parcours devront présenter une variété de terrain propre à mettre en valeur les qualités athlétiques et techniques des participants. Les parcours devront privilégier les notions de boucles de trèfles ou de huit . Des contrôles de passage seront mis en place.

Une zone technique et d'assistance devra être mise en place par l'organisateur . Tout changement de matériels est autorisé , **sauf le cadre** . En dehors de cette zone technique , le coureur pourra effectuer toutes réparations sur son vélo , **lui-même et sans l'aide d'une tierce personne** .

-5- ENGAGEMENTS :

Les bulletins d'engagement devront parvenir à l'organisateur 4 jours avant l'épreuve accompagnés du règlement.

Pour les catégories minimales et cadets : les droits d'engagement ne devront pas excéder 7 € pour les licenciés FFC et 9€ pour les non licenciés FFC.

Pour les catégories juniors à master 3 les droits d'engagement ne devront pas excéder 12€ pour les licenciés FFC et 14€ pour les non licenciés FFC.

Tout engagement hors délais pourra être majoré de 3€ .

-6- BAREME DES POINTS ATTIBUE PAR MANCHE ET PAR COMPETITEUR :

Premier : 300 points

2^{ème} : 250

3^{ème} : 220

4^{ème} : 200

5^{ème} : 190

6^{ème} : 180

7^{ème} : 170

8^{ème} : 160

9^{ème} :150

10^{ème} au 20^{ème} : 50

21^{ème} au 50^{ème} :3

Les coureurs disposent d'un joker. Les 4 meilleurs résultats seront retenus pour le classement final de la coupe régionale.

Un bonus de 50 points sera attribué au coureur étant partant dans les **5 manches** de cette coupe régionale.

Dans le cadre du championnat régional, les coureurs qui prennent le départ recevront un bonus de 50 points sur le classement de la coupe régionale.

Le joker n'est pas utilisable pour le championnat régional.

Un classement club prenant en compte les quinze premiers de chaque catégorie (ou les 3 premiers s'il y a moins de 10 classés) sera établi à l'issue de la coupe régionale.

1^{er} : 100 points

2^{ème} : 75

3^{ème} :60

4^{ème} :50

5^{ème} : 40

6^{ème} : 35

7^{ème} : 30

8^{ème} : 25

9^{ème} : 20

10^{ème} :15

11^{ème} : 12

12^{ème} : 9

13^{ème} : 6

14^{ème} : 3

15^{ème} : 1

-7- GRILLE DE DEPART :

Les 5 premiers de chaque catégorie bénéficieront au départ d'une place en première ligne.

Les suivants bénéficieront d'une place en 2^{ème} ligne

Et ainsi de suite....

Lors de la première manche il sera fait référence au classement 2008, puis lors des manches suivantes au classement provisoire 2009. Ne peuvent bénéficier de cet avantage que les coureurs engagés dans les délais.

Les catégories devront être distinguées par l'attribution de dossard différencié ou d'une plaque avec couleur.

La plaque de cadre est obligatoire, l'organisateur fournira les dossards.

Le départ se fera en ligne et dans un parc fermé, il sera procédé à l'appel nominatif des coureurs sous le

contrôle du commissaire de course.

Dans le cas d'une zone de départ étroite les coureurs seront disposés en rangées tout en respectant les coureurs prioritaires.

Les deux premiers KM devront permettre les dépassements.

Des départs par catégorie ou par regroupement de catégorie sont possibles.

Les heures de départ annoncées devront être respectées.

Les manches de coupe régionale sont des épreuves de XC, les temps des courses et les distances à respecter par catégorie en tenant compte aussi des difficultés du parcours , sont :

Minimes HF : 40 minutes pour 8 à 12 km

Cadets HF / Juniors F : 1H pour 15 à 20 km

Juniors H / Dames et dames masters / Pass et master 2 & 3 / Handisport / Tandems: 1H 45 pour 25 à 30km

Espoirs / Seniors 1, 2 et 3 / master 1 : 2H pour 35 à 40 km

Ces temps sont ceux réalisés par le 1^{er} de chaque catégorie.

-8- MATERIEL :

Les VTT devront satisfaire aux normes préconisées par la FFC

-9- EQUIPEMENT :

Le port du casque rigide avec la jugulaire attachée est obligatoire pendant toute la durée de l'épreuve.

Les compétiteurs sont seuls responsables de la conformité aux normes en vigueur des protections individuelles qu'ils utilisent.

-10- OBLIGATIONS LIEES A L'ORGANISATEUR :

Respect du délai de dépôt du dossier à la FFC et à la préfecture du département.

Pour que la compétition soit homologuée, des commissaires devront être désignés par les comités départementaux pour les manches de Coupe, par le comité régional pour le championnat.

Le parcours devra être matérialisé par de la rubalise.

Des signaleurs munis d'un sifflet et d'un drapeau seront placés sur le parcours et auront reçu auparavant des consignes précises sur leur fonction :

- surveiller le balisage (mise en place, remise en état)
- notifier dès que possible aux commissaires tout incident ou infraction
- signaler aux coureurs d'éventuels dangers à l'aide du drapeau
- il est souhaitable que certains signaleurs soient en liaison radio avec le PC course

-
Le club organisateur devra assurer la sécurité sur la course en faisant appel à un personnel qualifié et compétent :

- au minimum un médecin présent sur le site
 - une ambulance homologuée avec matériel de réanimation
 - le médecin responsable aura au préalable contacter les organismes de prise en charge des urgences locales (pompiers, centre hospitalier le plus proche...)
 - l'organisation aura fait parvenir, dans les 15 jours précédents, le plan d'accès de la compétition à ces mêmes organismes
 - le ou les médecins responsables sur le site sont seuls habilités à diriger les équipes de secouristes, leur positionnement et leur heure d'arrivée sur le site
-

Les lignes de départ et d'arrivée seront, dans la mesure du possible, matérialisées.

Un système de chronométrage précis devra être mis en place.

Le club organisateur est responsable de la promotion, de l'information et de l'animation de son épreuve.

Le présent règlement devra être affiché sur le site de la compétition (lieu d'inscription, zone de départ, zone d'arrivée...).

Des ravitaillements complets et suffisant (y compris sur le parcours)

Une remise de prix récompensant les 3 premiers de chaque catégorie, (pour les seniors il y a aura un podium pour les catégories 1 et 2 et un autre podium pour les catégories 3 et pass'cyclisme).

L'organisateur doit mettre à la disposition des coureurs une plaquette d'inscription suffisamment détaillée, mentionnant les tarifs, les horaires de départ, les distances, les moyens d'accès, les coordonnées des organisateurs, les extraits du règlement de l'épreuve. Ne pas omettre le logo de la FFC
- Il est conseillé aux organisateurs de prévoir le 1^{er} départ vers 11h00 enfin de permettre aux compétiteurs éloignés d'effectuer le déplacement dans de bonnes conditions.

-11- CLASSEMENT DES MANCHES

A l'issue de chaque manche, le classement de l'épreuve sera transmis au responsable du classement de la coupe régionale dans les plus brefs délais.

Le correspondant qui met à jour et valide ces résultats est Monsieur Jean Philippe Poveda -club cesar bike jean-philippe.poveda@wanadoo.fr

-12- MONTANT DE L'ORGANISATION

Les organisateurs d'une manche de coupe régionale doivent verser au Comité Régional FFC :

100 assurance

120€ droits et organisation

total : 220€

Les droits de reversions en rapport au nombre de concurrent

Prendre en charge les notes de commissaires

Le club organisateur d'une manche de coupe régionale est tenu d'avoir un commissaire régional VTT parmi ses licenciés ou de prévoir une formation dans l'année.

Afin d'assurer la promotion du VTT loisirs il est demandé aux organisateurs d'une manche de coupe régionale de prévoir dans ses possibilités l'organisation d'une randonnée **FFC** le même jour , sur un parcours différent pour permettre aux concurrents de reconnaître la course .

Vous pouvez organiser des courses de jeunes (poussins , pupilles , benjamins) en respectant les temps et distances et sans classement officiel. voir règlement TRJV .

-13- CALENDRIER

La commission VTT demande aux organisateurs de faire paraître le calendrier de la coupe régionale et du championnat régional sur son bulletin d'information de la course.

01 MARS	LAUDUN <i>XC DU CLOS DE TAMAN</i>
22 MARS	EC ALES
05 AVRIL	CERET
03 MAI	AS QUILLAN <i>CARRACH BIKE</i>
17 MAI	LE BOULOU

21 JUIN CHAMPIONNAT REGIONAL - GENERAC - SVC NIMES - LA CANICULA

La remise des trophées des vainqueurs de la coupe régionale (podium des trois premiers par catégorie) aura lieu au BOULOU après le podium de la course .

GRILLE DE PRIX :

- **6 catégories en XC**
- **Dames , juniors , espoirs , seniors ,masters 1 , masters 2**
- **Les trois premiers de la coupe régionale (100 euros , 60 euros ,40 euros)**

LA COMMISSION VTT .